

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT À MARTILLAC

Association Histoire & Patrimoine de Martillac

Georges Fixari – 2012



L'ensemble Mairie-École inauguré en 1883, actuellement Mairie de Martillac

Les origines

Le document le plus ancien que nous ayons trouvé dans les archives municipales relatif à l'enseignement à Martillac date de 1816. Il s'agit d'une ordonnance royale de LOUIS XVIII qui prévoit la mise en place d'une surveillance sur les écoles primaires de garçons. Elle est également accompagnée de l'obligation pour chaque commune de permettre à tous les enfants de recevoir une instruction élémentaire. Les effets de cette ordonnance seront limités car les notables locaux sont souvent réticents à ces mesures et aucun financement n'est prévu.

Un Brevet de capacité nécessaire pour enseigner dans les écoles de filles

En juillet 1819, le Préfet de Gironde invite le Maire de Martillac à exercer une surveillance sur les écoles primaires de filles. Les institutrices de Martillac doivent subir un examen en présence d'un jury. Il est aussi rappelé qu'aucune institutrice ne devra recevoir de garçons dans son école. Le Préfet sera d'ailleurs obligé d'intervenir en février 1828 auprès de M. BRAU, curé de Martillac, pour obliger la dame LARTIGOTE à ne plus recevoir de garçons dans l'école de filles qu'elle dirige.

La première école communale de garçons

En 1820, la municipalité achète un terrain contigu au presbytère de Martillac et fait construire une « chambre » destinée à abriter une école communale de jeunes filles que les Dames de Lorette se proposaient d'établir au bourg. Le projet des religieuses de la Solitude ne se réalisant finalement pas, la municipalité y place un instituteur communal auquel deux autres succéderont jusqu'en 1837. En 1828, le Préfet autorise M. MERLET à exercer l'enseignement primaire à Martillac, en 1831 M. GOISNARD puis M. DEVAL. Cette « chambre d'école », non utilisée après 1837, est attribuée au curé de la Paroisse, M. PLASSAN qui la loue à une pauvre femme, la veuve DEPÈRE.

La première école libre de filles

Le projet d'école élaboré par les Sœurs n'est cependant pas totalement abandonné. Après un petit nettoyage, le chai de ce qui deviendra le Domaine de La Solitude, est transformé en classe pour les petites filles de Martillac. Pendant plus de 50 ans, la classe s'y fera avant le transfert vers le Centre bourg, en 1877.

Progrès de scolarisation pour les garçons

La Loi GUIZOT a eu un rôle décisif dans les progrès de scolarisation des garçons. Par contre, l'enseignement public des filles est complètement oublié et laissé à l'entière bonne volonté des écoles privées tenues par des congréganistes, membres d'ordres religieux voués à l'éducation. A se conformer au plus vite aux dispositions de cette loi et d'établir une école primaire. Le Maire s'était jusque là dégagé de cette obligation en prétextant que la commune de Martillac était réunie à cette époque à celle de Saint-Médard-d'Eyrans et que cette dernière devait participer à l'entretien d'une école primaire et d'un instituteur.

Location d'une maison d'école de garçons

En janvier 1839, les choses bougent enfin. La municipalité loue une maison à M. LALLIMANT pour faire office de mairie, d'école primaire et de logement pour l'instituteur. Le bail de 6 ans est au prix annuel de 120 francs. Deux jours plus tard, les membres du comité communal de Martillac et de Saint-Médard-d'Eyrans sont nommés. Ce sont des notables : M. MORANCY-COURRÉJOLLES, M. le baron de MONTCHOISY, colonel en retraite et M. le comte de CHAVANAT, propriétaire. Pour l'établissement de cette école communale, le budget de 1853 consacre 600 francs soit 18 % de son budget total (3332 francs de recettes).

Un mobilier d'école rudimentaire

Un inventaire des mobiliers et archives de l'école publique de Martillac pour l'année 1863 nous renseigne sur le mobilier de l'époque : « six bancs, un bureau de maître et une estrade forment le mobilier de l'école ». Le matériel éducatif est succinct : « trois cartes géographiques, un peu délabrées, quatorze tableaux de lecture assez usés, deux tableaux noirs eux aussi assez usés et un tableau du système métrique en bon état. »

Détail amusant traduisant l'influence combinée de la Religion et de la République : l'inventaire indique un crucifix en bon état, un buste de l'Empereur NAPOLÉON III et un buste de l'Impératrice EUGÉNIE, tous deux en assez bon état. Pas de chaises, ni de tables, compas, équerres, encriers, horloge, poêle à bois,... La bibliothèque de l'école renferme cinquante huit ouvrages.

Trois ans plus tard, le nombre et la liste des ouvrages n'ont pas bougé.

De temps en temps, la Préfecture attribue des aides tant matérielles que financières. Ainsi, en mars 1875, l'école communale de Martillac reçoit un « assortiment d'instruments de pesage et de mesurage (Système Duru) », ainsi qu'un secours de 50 francs pour acheter et renouveler du matériel et du mobilier scolaire.

En juin 1874, le Conseil municipal refuse de participer à la gratuité de l'instruction primaire, arguant qu'il existe déjà une liste d'élèves ne payant pas l'école. A cette date, douze enfants sont inscrits sur cette liste de gratuité.

Des problèmes de salubrité

En 1875 l'inspecteur primaire rappelle le mauvais état de l'école de garçons et les conditions hygiéniques déplorables. La salle de classe exiguë et mal aérée mesure 37 m². L'effectif oscille entre 45 et 50 élèves, ce qui fait en volume moins de 2,2m³ par élève. Nous sommes loin des règlements scolaires qui en exigent 4. L'instituteur n'est pas mieux loti avec un logement malsain. L'inspecteur demande au Maire d'intervenir pour que soit prise la décision d'améliorer cette situation en engageant les travaux nécessaires. : 17 m² sont rajoutés aux 37 m² existants et l'aération améliorée. Les travaux s'achèvent le 31 août 1875.

La commission départementale accorde un secours de 250 francs destiné à l'achat de mobilier scolaire supplémentaire ainsi qu'un lot de gravures d'encouragement.

Transfert de l'école libre des filles au centre du bourg

Le 25 février 1877, le Conseil municipal, sur proposition du Maire, demande énergiquement la création d'une école publique de filles au bourg et émet le vœu que la direction en soit confiée à une institutrice de la congrégation des Sœurs de l'Immaculée Conception dites « Sœurs agricoles ». Celles-ci se dévouent depuis longtemps pour l'instruction gratuite des petites filles de la commune.

Le Ministre de l'Instruction publique autorise la création de l'école publique pour les filles de Martillac le 26 décembre 1878.

Transformation de l'école libre de filles en école publique

Dame Éléonore Françoise BESNARD en religion Sœur Xavier est nommée institutrice le 25 février 1878. L'école libre des filles est située derrière la propriété de M. BENTÉJAC, au lieu « Les Chambres » tandis que l'école publique laïque de garçons est située, en 1881, en face de l'église.



Ancienne école des filles au lieu-dit « Les Chambres »

Persistance des problèmes de salubrité

En 1881, le Préfet de Gironde écrit au Maire de Martillac pour lui signifier que l'installation des écoles laisse beaucoup à désirer. Il demande au Maire de provoquer d'urgence une délibération du Conseil municipal sur les mesures à prendre en vue de la construction d'une maison d'école double.

Les Lois FERRY

La Loi de 1882 prévoit aussi l'établissement d'une « Caisse des Écoles » dans chaque commune, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des secours aux enfants indigents, le don de livres,... A Martillac, cette caisse ne verra le jour qu'en 1896.

Construction d'une Mairie-École dans le Centre Bourg

Le terrain nécessaire dans le centre bourg est acquis auprès de plusieurs propriétaires de Martillac. L'école double et la mairie sont inaugurées en 1883.

Encore et toujours des problèmes de salubrité

Malgré une école toute neuve, l'hygiène n'est pas encore idéale. A partir de 1889, le traitement des instituteurs, jusqu'alors rémunérés par les communes, est à la charge de l'Etat. Etant dégagée de ces frais, la municipalité engage les premiers travaux d'entretien en juillet 1894.

En 1897, le mur de soutènement de la Mairie-École s'écroulera et il sera nécessaire de le reconstruire.

Le 26 décembre 1897, le Ministre de l'Instruction publique autorise la création de l'école publique de Martillac pour les filles et donc la création d'un poste d'institutrice publique pour filles.

Les cours pour adultes et le « patronage »

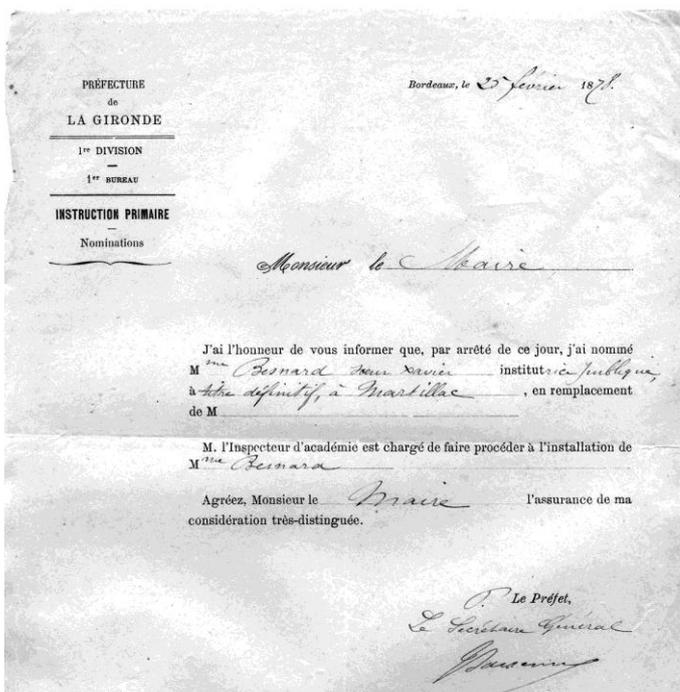
Des documents aimablement fournis par M. Bertrand VAYSSIÈRE relatent le contenu d'un discours prononcé un peu avant 1903 à la fête annuelle de l'École libre de Martillac. M. Marcel VAYSSIÈRE y évoque la tentative de la sœur Marie-Xavier BESNARD pour mettre en place des cours d'adultes, très en vogue à ce moment-là. Il déplore le manque de fréquentation par les jeunes gens car ces cours servent « non seulement à aider les élèves à reprendre leurs anciennes études, mais encore à leur donner des enseignements précis, applicables aux besoins journaliers de la vie comme, par exemple : arpenter quelque peu, cuber, lire un peu, faire connaissance avec le cadastre, déchiffrer l'avertissement du percepteur. Ce ne sont point des savants, des diplômés que nous voudrions, parents, voir faire de vos fils, mais des hommes, sachant défendre leurs existences avec intelligence. »

La Sœur Marie-Xavier réunit aussi ses anciens élèves le dimanche et au moyen de lectures, conversations et jeux, les occupe tout en les instruisant de façon agréable et distrayante.

Naissance du « Certificat d'Étude primaire »... La leçon de morale remplace la prière...



La journée scolaire commençait toujours par les dix traditionnelles minutes consacrées à la leçon de morale inscrite à la craie blanche sur la table noire



25 février 1878 - Nomination définitive de Sœur XAVIER institutrice (Archives municipales)

A partir de 1928, des prix récompensent les bons résultats des enfants des écoles laïques au certificat d'études primaires. A cette époque, l'école est déjà dotée d'un appareil cinématographique et des projections sont régulièrement organisées.

En 1932, du mobilier est remplacé.

Durant la guerre de 1939-1945, le ravitaillement de la cantine scolaire pose de gros problèmes du fait du rationnement. Un jardin scolaire destiné à améliorer le ravitaillement

de la cantine scolaire est créé en 1942 sur un terrain offert gracieusement par M. VAYSSIÈRE Etienne, Conseiller municipal. Trois cent soixante seize francs de semences sont achetées par l'institutrice, M. BOUDE pour être plantées par les élèves.

En 1941, le Gouvernement prévoit la création d'un terrain de sports, mais ce n'est que trois ans plus tard que la municipalité installe un terrain d'éducation physique et sportive, à proximité de Saint-Eugène (actuel lotissement des Sources).



Logement de l'instituteur public après que le logement initial dans le bâtiment de la Mairie-École ait été affecté aux bureaux de la Mairie

Jusqu'à nos jours

.... quelques dates clé

1959 Une distribution de lait sucré aux enfants des écoles est organisée puis remplacée en 1963, par celle de fruits et de biscuits levurés.

1963 Création de « l'Ecole des Bois », école catholique privée sous contrat de l'Etat.

1964 L'Orphelinat-Préventorium de la Solitude, créé après la guerre de 1914-1918, cesse son activité.

1971-1972

En septembre, la Commune rachète un terrain contigu aux écoles pour agrandir le groupe scolaire. Un projet important de travaux de réfection du groupe scolaire et des logements des Instituteurs est alors entrepris.

1992 Création de l'Association des Parents d'élèves de Martillac.

1994 Fin juin, les Sœurs Lucette, Bernadette et Paulette cessent leur activité d'enseignement à Martillac. La petite école ou « Ecole des Lucioles » poursuivra toutefois son rôle d'éveil et d'éducation sous la responsabilité de la Directrice, Mme LÉGER M.-F. et sous la tutelle de la Sainte Famille.

Outre les classes situées dans les ailes de la Mairie et les préfabriqués à l'arrière de cette mairie, le groupe scolaire public de Martillac est étendu par l'installation de deux bungalow installés le long de la route de Mirebeau.

1995 Lancement en début d'année des études de la construction d'un nouveau groupe scolaire public.

1995 Acquisition d'un terrain (1 ha 28 a 80 ca). Le projet d'école est arrêté à 5 classes pour le Primaire, 3 classes pour la Maternelle et un restaurant scolaire pour 150 élèves. L'achèvement des travaux est prévu pour la rentrée scolaire 1997/1998. Retrouvailles de 120 anciens élèves ayant fréquenté l'école communale de Martillac entre 1940 et 1947.

6 juillet 1998

Incendie de la classe maternelle (68 093 F de dégâts indemnisés).

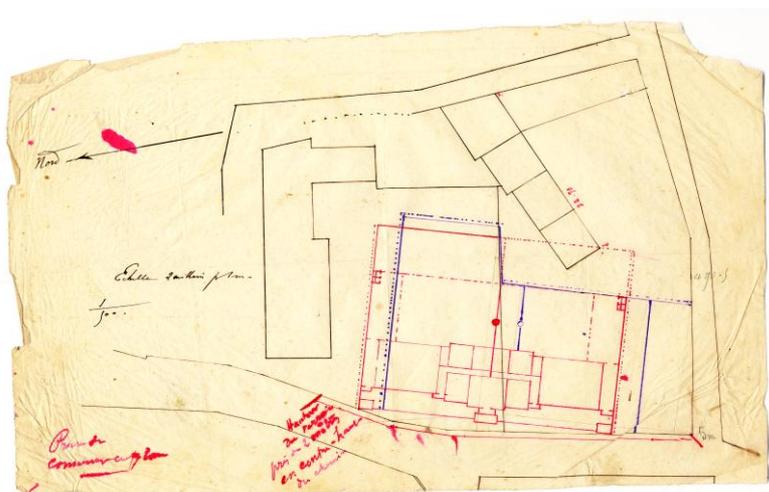
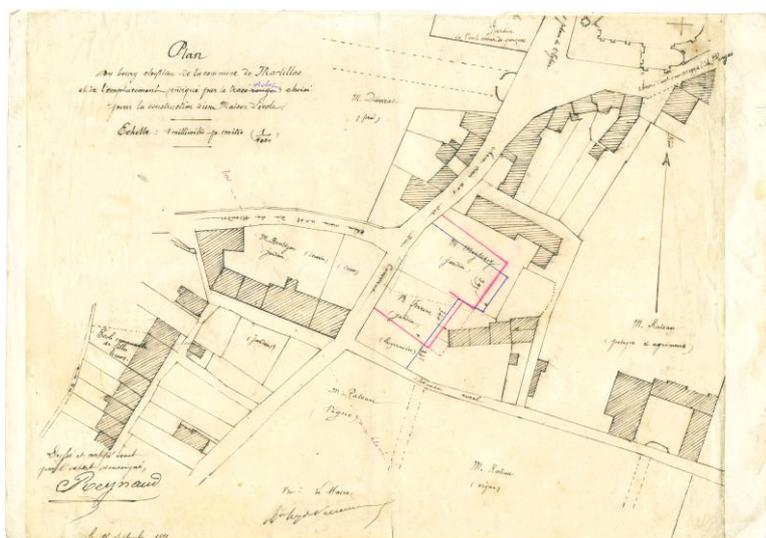
1998 Débuté en janvier, le nouveau groupe scolaire est achevé en août et la nouvelle école ouvre ses portes le 2 novembre (directeur M. PALLAS). 211 élèves sont répartis dans 8 classes

3 septembre 2001

Mise en place d'une crèche dans le cadre d'un « contrat petite enfance » avec la CAF. Un Centre aéré CLSH est inauguré le 10 juillet 2002.

Octobre 2001

En partenariat avec les enseignants de l'école élémentaire, création d'un Conseil municipal Jeunes ou CMJ



Brouillons de plans du projet de Mairie-Ecoles - 1881 (Archives municipales)

Les lois anticléricales et la laïcisation de l'école des filles

Le 6 avril 1902, suite à la loi Waldeck-Rousseau, les Sœurs de l'Immaculée Conception de Martillac demandent l'autorisation de professer. Depuis une trentaine d'années, elles mettaient à disposition gratuitement l'institutrice pour tenir l'école communale, secouraient les malheureux, visitaient les malades et recueillaient des orphelins et des orphelines. Pour ces motifs, le Conseil municipal autorise les Sœurs à poursuivre leurs œuvres sociales et éducatives.

Le 22 mars 1903, l'école des filles de Martillac est laïcisée. La fermeture se fait beaucoup plus calmement et sans hostilité dans notre commune car les relations avec les Sœurs ont toujours été bonnes. Obligé de s'incliner devant

la Loi, le Conseil municipal respecte son devoir mais n'omet pas de rendre un hommage mérité à la Directrice de l'école qui doit cesser son activité : *Sœur Marie-Xavier BESNARD est institutrice communale depuis vingt six ans. Pareille à ses devancières religieuses du même ordre qui ont dirigé avant elle l'école durant de longues années, elle s'est acquittée de sa tâche à l'entière satisfaction des diverses municipalités qui se sont succédé et à la complète satisfaction des familles.*

Des travaux, entrepris pendant les congés scolaires de 1904 permettent de construire un mur en parpaing pour séparer la cour des filles de celle des garçons. Deux auvents appuyés sur ce mur permettront aux enfants de se protéger des fortes chaleurs.

Une école maternelle privée avec cantine est ouverte rue Mirebeau en 1908. Six ans plus tard, les Sœurs s'installeront avec une garderie dans une maison de la Place VAYSSIÈRE.

En 1908, les problèmes récurrents d'évacuation des eaux sont toujours présents sous le préau de l'école des filles, il faudra donc ultérieurement construire un nouveau mur.

Entre les deux guerres

Fin 1908, l'instituteur titulaire, M. BOIVIN, malade, est remplacé par M. CHASSEREAU Ferdinand qui ouvrira un cours d'adultes fréquenté par vingt cinq jeunes adolescents.

M. BOIVIN décède en décembre 1914 après plus de 20 ans de service. Temporairement remplacé par M. SOULARD, M. LATASTE Jean est nommé Instituteur à l'École des Garçons le 1^{er} juin 1915.

Pendant les quatre années de guerre, M^{lle} SCHWARTZ, institutrice de l'École des Filles assure les fonctions de secrétaire de Mairie.

M. CHEVILLON, nommé le 12 octobre 1919, reprend également les fonctions de secrétaire de Mairie.

Après 1918, le domaine de la Solitude est utilisé comme Orphelinat-Préventorium et ce jusque vers 1964-1976.

En 1920, des travaux de réparation écoles-mairie sont réalisés (cabinets d'aisance, mille cinq cent ardoises du toit remplacées).

En 1924, le calendrier des congés scolaires est établi comme suit : jour de l'An : 2 jours du 2 au 3 janvier, Carnaval : 2 jours du 23 au 24 février avec classe du mercredi 25 reportée au jeudi 26, Pentecôte : 2 jours du 2 au 3 juin avec classe du mercredi 3 reportée au jeudi 4, Fête du 14 juillet : 2 jours du 13 au 14 juillet avec classe du mercredi 15 reportée au jeudi 16.

A la rentrée d'octobre 1926 l'entrée sud du logement de l'instituteur est mise à la disposition du Secrétaire de Mairie comme cabinet de travail.

Les problèmes d'évacuation des eaux n'étant toujours pas résolus, les pompes de l'école sont branchées sur le puits de M. FERRIER, voisin de l'école.